
Lutte contre la propagation du covid-19

Les entreprises de l'eau mobilisées pour maintenir l'alimentation en eau potable et l'épuration des eaux usées

Dans la crise sanitaire sans précédent que nous traversons, distribuer de l'eau de qualité aux Français et assurer l'épuration des eaux usées sont plus que jamais essentiels. L'eau permet notamment le lavage fréquent des mains, geste barrière contre le virus. Comme eau de boisson sûre et à disposition permanente, elle est indispensable, ainsi que l'assainissement, pour rester chez soi.

Au cours de ces dernières semaines, les entreprises de l'eau, individuellement et collectivement via la FP2E, en coordination étroite avec le Gouvernement, les associations de collectivités et la Filière de l'eau, se sont concentrées sur deux priorités : la protection de leurs salariés et la continuité des services.

Les dispositifs qu'elles ont mis en place visent à couvrir l'ensemble des besoins des acteurs avec lesquels elles interagissent au quotidien : leurs abonnés (consommateurs individuels, entreprises, hôpitaux, etc.), leurs salariés, les collectivités qui leur délèguent la gestion de leurs services d'eau ou d'assainissement, et leurs fournisseurs.

« Toutes les mesures ont été prises pour garantir les fonctions essentielles des services de l'eau tout au long de la crise, tout en assurant la protection de tous nos salariés. Le sens du service public de nos équipes, nos capacités de mutualisation, notre expérience de la gestion de crise, en France et dans le monde, ainsi que l'esprit de solidarité au sein de la filière ont permis cette réactivité. Cette période met sous les projecteurs l'importance de nos métiers pour le bon fonctionnement de la société. Les Français peuvent compter sur les entreprises de l'eau. Nous en sommes fiers. » affirme Frédéric Van Heems, Président de la FP2E.

La continuité du service pour les missions essentielles de l'eau et de l'assainissement

La mobilisation des entreprises pour la continuité de l'activité est tout d'abord celle de leurs salariés sur le terrain et de leurs équipes « support ». **Leurs interventions ont été réduites aux activités essentielles** (fonctionnement des usines d'eau potable, des stations d'épuration, des réseaux, appels et dépannages urgents).

Pour assurer dans la durée ces services essentiels, des plans de continuité fondés sur **la rotation d'équipes indépendantes d'intervention et sur la mise en réserve de salariés** ont partout été mis en place. De leur côté, les « équipes supports », également très sollicitées pendant la crise remplissent leurs missions en télétravail grâce aux outils digitaux développés au sein des entreprises.

Dans ce contexte de restriction des activités et des déplacements, **les approvisionnements indispensables au fonctionnement des services ont été sécurisés**, qu'il s'agisse de produits de traitement ou de pièces détachées des équipements essentiels.

La protection des salariés

La sécurité de leurs 28 000 salariés (pour la seule partie française de leurs activités) est **une priorité absolue pour les entreprises de l'eau**.

Dès le début de la crise, l'enjeu crucial a été la sécurisation de l'approvisionnement en protections individuelles, notamment de masques respiratoires, pour les usages habituels, en particulier dans les stations d'épuration, ou pour les besoins spécifiques à la crise lors d'interventions.

L'approvisionnement de ces protections auprès des fournisseurs habituels des entreprises avait été interrompu du fait des réquisitions de l'Etat, en vue d'équiper en priorité les personnels soignants. À l'heure actuelle, des solutions d'approvisionnement prioritaires sont mises en œuvre par les entreprises en lien avec les Ministères (METS, Ministère des finances).

Les entreprises de l'eau mobilisent leurs effectifs sur le terrain ou en télétravail pour gérer les services, en maintenant une partie de leurs salariés « en réserve » pour les semaines à venir. En lien avec le Cieau, elles continuent leurs campagnes de sensibilisation sur la sécurité sanitaire garantie de l'eau du robinet et sur les gestes indispensables de non rejet dans les réseaux des lingettes de nettoyage.

« Pour toutes les parties prenantes, Gouvernement, associations d'élus, entreprises, l'esprit est à la responsabilité collective et à la confiance, pour trouver des solutions sur la durée de la crise. Le soutien, par la voix et par l'action, d'Elisabeth Borne et d'Emmanuelle Wargon, ainsi que de la Direction de l'eau et de la Biodiversité (DEB), a été très apprécié » a souligné Tristan Mathieu, Délégué général de la FP2E.

Les entreprises s'attachent par ailleurs à mettre en œuvre les conditions d'un bon fonctionnement de la filière « boues » des stations d'épuration, en lien avec le Gouvernement.

Durant les prochains jours, la FP2E continuera à assurer l'interface entre les entreprises de l'eau et toutes les parties prenantes, en lien avec les acteurs de la Filière, pour contribuer, à sa pleine et indispensable mesure, à l'effort collectif pour la continuité des services.

Les entreprises de l'eau : chiffres clés

Leurs activités en France

- Elles emploient 28 000 salariés, répartis sur l'ensemble du territoire national au travers de 640 points d'embauche
- Elles desservent 2/3 de la population en eau potable
- Elles traitent les eaux usées de plus d'un habitant sur deux
- Elles consacrent chaque année 140 millions d'euros à la Recherche & Développement

Leurs activités hors de France

- Elles emploient 71 000 salariés sur tous les continents
- Elles desservent 128 millions de personnes en eau potable
- Elles traitent les eaux usées de 112 millions d'habitants

A propos de la FP2E : La FP2E regroupe les entreprises assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France, après mise en concurrence. Ses adhérents sont : Aqualter Exploitation, Derichebourg Aqua, Saur, Société des Eaux de Fin d'Oise, Sogedo, Suez et Veolia. L'objectif de la FP2E est d'apporter aux différentes parties prenantes, un éclairage sur les thématiques des métiers de l'eau, en particulier sur les sujets où l'intérêt général est engagé.